

Le conseil municipal a adopté, hier soir, l'installation d'un système de vidéo-protection des bâtiments et lieux publics.



DDM

Le conseil municipal, à l'exception des 10 élus de l'opposition, a entériné, hier soir, l'installation d'un système de vidéo-protection des bâtiments et espaces publics de la ville. Trente trois caméras (NDLR : d'un coût global de 400.000€) seront donc implantées dans des lieux où les actes de délinquances et d'incivilité sont ou seraient les plus nombreux. C'est Roger-Vincent Calatayud, l'adjoint rapporteur de ce dossier, qui a expliqué la philosophie de la ville en la matière. « La municipalité considère qu'il n'y a pas de liberté possible si des individus craignent pour la sécurité de leur personne... Une ville se doit de protéger ses habitants et ses biens ». L'élu a précisé que « ces caméras étaient un moyen parmi d'autres pour lutter contre la délinquance et l'insécurité ». Après avoir déploré « une hausse de la délinquance de 3,62 % depuis 2006, il a rappelé que « Tarbes ne se limite pas à cette seule démarche et mène de front des actions d'éducation et de prévention, visant à enrayer ces méfaits ».

UN DANGER POUR L'OPPOSITION

Il s'est également attaché à démontrer que des communes de droite comme de gauche ont recours à ce système de protection.

Pour lui, « ce dispositif de vidéo-protection va dans le sens de ce que souhaitent les Tarbais puisqu'ils ont choisi d'élire l'équipe qui portait ce projet ».

Ce sont 5 fonctionnaires formés à ce système, assermentés et placés sous l'autorité du maire qui auront en charge de regarder ces images qui seront sauvegardées durant 15 jours et bien évidemment plus dans le cas où la justice s'en saisisait pour les besoins d'une enquête.

Le conseil municipal a également procédé à la création d'un Comité d'éthique (et à la désignation de ses membres) qui, répondant aux exigences d'indépendance et de pluralité, aura en charge de veiller à ce que ce système de vidéo-protection ne porte pas atteintes aux libertés fondamentales. Une charte d'éthique a aussi été adoptée pour préciser les conditions du fonctionnement de ce dispositif.

Hervé Saint-Mézard (PCF) a contesté la pertinence de tels équipements : « En Angleterre, où il y a 1 caméra pour 14 habitants, le taux d'élucidation des affaires reste très faible. Il suffit d'ailleurs de mettre une cagoule pour qu'un délinquant ne soit pas reconnu. Pour moi, cela est dangereux pour les libertés individuelles ».

«PLUTOT AFFECTER L'ARGENT A L'EMPLOI»

Carole Barbe, elle aussi communiste, s'est étonnée « qu'une caméra soit, nommément prévue pour surveiller le bar le Celtic ». Pour elle, comme pour Marie-Pierre Vieu (PCF) : « C'est bien la preuve d'une politique anti-jeunes menée par la municipalité ». Pour la petite histoire, il faut savoir que c'est dans cet établissement que la ville a présenté la saison de La Gespe, cet organisme culturel qui dépend directement d'elle.

Marie-Pierre Vieu défend tout autant que « le droit fondamental à la sécurité doit s'accompagner d'un droit à l'emploi ». Elle voit dans ces caméras « le constat un cinglant aveu des ratés de la politique de la ville ». Elle prône d'affecter plutôt « cet argent à l'emploi, à des projets de création d'entreprises qui favorisent la sécurité ».

Quant à Henri Lourdou (Vert), soutenu dans cette idée par José Cubéro (société civile), « le principe entre prévention et répression a toujours séparé la droite de la gauche. Vous (la droite) vous croyez en la fatalité du mal. Nous, comme Victor-Hugo, nous pensons qu'en ouvrant des écoles on peut supprimer des prisons ».

François-Xavier Brunet, premier adjoint, l'a alors invité, lui et l'ensemble de l'opposition, « à descendre des altitudes grisantes dans lesquelles ils se trouvent, à retirer leurs lunettes en peau de saucisson du dogmatisme pour voir la réalité, celle des gens qui subissent sans cesse des incivilités et des actes de délinquance ».

Les lieux festifs seront particulièrement en ligne de mire.

« On ne veut pas fliquer nos concitoyens... »

La plupart des 33 caméras de la ville seront placées dans des lieux fréquentés et donc jugés sensibles. Une douzaine d'entre elles seront mobiles, permettant à la fois de balayer et de zoomer tandis que les 21 autres seront fixes. On apprend que dans l'hyper-centre, ce dispositif sera notamment installé près de l'hôtel de ville, dans la Foch et à Brauhauban. Y compris à Verdun et rue Despourrins où les établissements de nuit sont nombreux. On en trouvera également à Massey, à la préfecture et à la gare. Elles seront donc dans tous les points névralgiques de la cité, ainsi que dans le quartier nord, à Laubadère où chiffres à l'appui, Roger-Vincent Calatayud a stigmatisé une montée de la délinquance : + 32 % entre 2007 et 2008. L'adjoint en charge de la sécurité ne manque pas de rapporter que des menaces de destruction de ces caméras auraient déjà été proférées. Ce qui semble conforter la municipalité dans ses choix. Gérard Trémège s'en défend : « Ce n'est pas notre objectif de fliquer nos concitoyens ». Toutefois le maire dit ne pas « prétendre détenir la vérité absolue. » Des dégradations sont également mentionnées à Bel Air. C'est pour les mêmes raisons que le stade Maurice-Trélut sera sous surveillance. Pour l'opposition cette réponse n'est pas une panacée. J.B

La Nouvelle
REPUBLIQUE
des Pyrénées

Mardi 27 octobre 2009. N° 19772. Tél: 05 62 44 05 05. jean-louis.toulouse@nrpyrenees.com -0,85 €

33 caméras pour surveiller la ville

Le conseil municipal a adopté, hier soir, l'installation d'un système de vidéo protection des bâtiments et lieux publics. P5



Malgré l'opposition qui a voté contre, cette mesure a été adoptée par la municipalité. Les caméras seront implantées dans des lieux où les actes d'incivilité et de délinquances sont les plus nombreux. Photo Laurent Dard.